



Date du document : 13/05/2025

COMMUNICATION

LA FIN DES COMPTEURS À CARTE

Table des matières

1.	FIN DES COMpteURS À CARTE : À QUOI FAUT-IL S'ATTENDRE EN 2025 ?	3
2.	POURQUOI CES COMpteURS DISPARAISSENT-ILS ?	3
3.	COMMENT SE DÉROULE UN REMPLACEMENT ET QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?.....	3
4.	PLUS D'INFORMATIONS	4

1. FIN DES COMPTEURS À CARTE : À QUOI FAUT-IL S'ATTENDRE EN 2025 ?

La CWaPE vous informe qu'ORES et RESA ont entamé un processus de remplacement généralisé depuis plusieurs mois déjà visant les compteurs à carte, aussi appelés compteurs à budget. Si vous avez encore ce type de compteur, il doit être remplacé par un compteur communicant avec la fonction prépaiement **d'ici fin 2025**.

L'AIEG, l'AIESH et le REW ayant déjà procédé au remplacement des tous les compteurs à budget actifs par un compteur communicant avec la fonction de prépaiement ne sont pas ou plus concernés.

Si vous ne réagissez pas aux courriers des GRD vous proposant un RDV, vous risquez de vous retrouver sans énergie lorsque votre solde sera épuisé. Il est donc impératif d'être attentif dès maintenant, afin d'éviter toute interruption de votre fourniture d'électricité ou de gaz.

2. POURQUOI CES COMPTEURS DISPARAISSENT-ILS ?

Dans le cadre du déploiement des compteurs communicants en Wallonie, le remplacement des anciens compteurs à carte par des compteurs communicants est une étape **obligatoire pour les GRD**, qui ne pourront plus assurer le fonctionnement technique des compteurs à budget au-delà du 1^{er} janvier 2026. Ces nouveaux compteurs communicants présentent de nombreux avantages :

- Le rechargement en ligne, via votre GSM ou ordinateur de votre compteur, sans devoir vous déplacer. (Il sera toujours possible de recharger votre nouveau compteur, comme vous faisiez précédemment).
- La consultation de l'historique de vos consommations et de vos rechargements.
- L'activation des notifications par SMS pour rester informé de tous les détails relatifs à votre consommation (solde disponible, crédit de secours, limitation de puissance, coupures).
- La gestion à distance de vos relevés d'index, sans avoir à remplir de formulaire.

3. COMMENT SE DÉROULE UN REMPLACEMENT ET QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ont entamé le processus de remplacement depuis plusieurs mois déjà, et tout remplacement suit les étapes suivantes :

1. Vous recevez un courrier de votre GRD vous informant de la date de remplacement de votre compteur.
2. Un RDV est fixé et à cette date, les techniciens doivent pouvoir accéder à votre compteur.
3. Le service technique du GRD remplace **gratuitement** l'ancien compteur à carte par votre nouveau compteur communicant avec fonction de prépaiement activée.
4. Après quelques vérifications nécessaires, votre nouveau compteur communicant est actif, ainsi que toutes les options de gestion à distance grâce à un code d'accès fourni par votre GRD.

Si vous refusez l'intervention du technicien, si vous êtes systématiquement absent lors des rendez-vous et que votre compteur est inaccessible, vous vous exposez au risque de ne plus pouvoir recharger votre compteur à budget et par conséquent, de ne plus être alimenté en énergie.

Pour **l'électricité**, après deux absences lors du passage du GRD ou un refus de rendez-vous, une limitation de puissance à 10 ampères est d'abord activée pendant 30 jours, afin de vous inciter à prendre contact avec votre gestionnaire de réseau. Passé ce délai, si vous n'avez pas contacté votre GRD, la possibilité de recharger votre compteur à budget sera bloquée, ce qui entraînera la coupure de votre alimentation une fois votre crédit épuisé.

Pour **le gaz**, qui ne peut pas être limité techniquement, l'impossibilité de recharger votre compteur à budget est immédiatement activée après deux absences lors du passage du GRD ou d'un refus de rendez-vous. Vous retrouverez alors sans possibilité de recharger, et coupé une fois votre crédit épuisé.

Si vous retrouvez sans alimentation en électricité ou en gaz, prenez rapidement contact avec votre gestionnaire de réseau pour planifier l'installation de votre nouveau compteur communicant. Votre fourniture en gaz et/ou en électricité sera rétablie en attendant l'intervention.

4. PLUS D'INFORMATIONS

Pour en savoir plus :

- ORES : [Fin des compteurs à carte en 2025 – Pack fin des compteurs à carte](#)
- RESA : [Fin des compteurs à budget d'ici 2025](#)

La **CWaPE** invite tous les consommateurs à ne pas attendre le dernier moment et à collaborer à la bonne marche de cette initiative, afin d'éviter toute interruption involontaire de leur alimentation électrique ou de gaz.

* *
*